



RÈGLEMENT DE LA COURSE DE CAISSE A SAVON

Article 1 : LA CAISSE ET LE PILOTE

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 roues ou plus sans moteur, sur châssis en bois ou en métal. Une caisse à savon doit être de taille raisonnable : longueur maxi 3.00 m largeur maxi 1.50 m.

A Le siège conducteur : doit être au plus près du châssis en fonction de la caisse, pour la protection des jambes et des pieds la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.

B Freinage et direction : volant ou cordelettes. Les freins sont fortement conseillés.

C Equipement : le port de casque (casque moto recommandé mais les casques de ski ou roller peuvent convenir), des gants, des pantalons, haut à manches longues, combinaison et des chaussures fermées sont obligatoires. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. L'équipement complet sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des véhicules de courses.

D Remorquage : un point d'attache doit être prévu à l'avant (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). L'attache doit être boulonnée ou soudée.

E Contrôle technique : une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs : pas de bord tranchant, vis qui dépasse,...

Article 2 : SECURITE ET RESPONSABILITE

F Responsabilité : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incendies ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

G sécurité : l'organisateur «MOTARDS AU CŒUR GENEREUX» s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage

du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des ballots de pailles, barrières. Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs.

Article 3 : RÈGLE GÉNÉRALE

La course :

La course aura lieu le dimanche 1^{er} mai 2022 à la Roche-Posay. Le parcours définitif sera transmis à toutes les équipes engagées un mois avant la manifestation.

Le directeur de la course assisté du chronométreur et de ses adjoints est seul compétent pour encadrer les épreuves de descente.

Le parcours :

Il comprend une descente de 15 % avec quelques courbes et lignes droites. Des panneaux d'indication sont mis à des endroits stratégiques.

Le départ :

Il se fera avec une poussée limitée. Le pilote de la caisse doit prévoir une ou deux personnes pour cela. Le départ de la première manche sera donné vers 10h.

Le déroulement :

L'esthétique et l'originalité des caisses seront jugées par un jury populaire, en parallèle du contrôle technique. Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité.

Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscription. Des catégories pourront être mises en place en fonction des véhicules et du nombre d'inscrits.

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité, de leur chronomètre. Les véhicules seront présentés au jury le dimanche 1^{er} mai 2022 à partir de 8h.

PRIX DÉCERNÉS

- Meilleur chrono
- Originalité du véhicule
- Mise en scène (décor, déguisement...)

D'autres prix pourront d'ici là se rajouter.

Article 4 : Inscriptions

Pour valider son inscription, il faut :

~ Disposer d'une assurance responsabilité civile (demander une attestation chez votre assureur).

~ Joindre le bulletin d'inscription rempli correctement et s'acquitter des frais d'inscription de 5€ par caisse à savons.

Clôture des inscriptions le 20 avril 2022.

Bonne chance !

Fait à La Roche-Posay le 31.12.2021 par le bureau de Motards au Cœur Généreux

Bulletin d'inscription course de caisse à savon

Le concours se déroulera le dimanche 1er mai 2022.

Pour valider l'inscription, joindre le bulletin rempli et signé accompagné du règlement de 5€ par caisse à savons.

L'Association « Motards au cœur généreux » vous rappelle qu'il est important d'être à jour d'assurance (responsabilité civile individuelle) et vous remercie de joindre une attestation d'assurance.

NOM DE LA CAISSE A SAVON :

.....

Participants :

.....

.....

Nom :

.....

.....

Prénom :

.....

.....

Date de naissance

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Téléphone :

.....

.....

Mail :

.....@.....

.....

Participants :

.....

.....

Nom :

.....
.....

Prénom :

.....
.....

Date de naissance

Adresse :

.....
.....
.....
.....

Téléphone :

.....
.....

Mail :

.....@.....
.....

Inscription à remettre dès que possible et au plus tard le 20 avril 2022 à l'Association

Pour tous renseignements complémentaires mail : motardsauxcoeurgenereux@gmail.com

PARTICIPANTS MINEURS

Autorisation parentale obligatoire pour participer à la course.

Je soussigné (e)

Nom :

.....
.....

Prénom :

.....
.....

Père

/

Mère

de

.....
.....

(rayer la mention inutile)

Equipage de la caisse à savon dénommée
.....

Adresse :
.....
.....
.....
.....

Téléphone :
.....
.....

Mail
.....@.....
.....

Autorise mon fils / ma fille à participer à la course à
savon
Organisée par l'Association « Motards au cœur généreux »

Fait à
Le

Signature